

# INSTRUCTION

N° INS-20-G-145

Diffusion interne : G  
Diffusion externe : 0  
Service rédacteur : DGA

le 7 décembre 2020

Direction générale  
2, av. de Saint-Mandé  
75570 Paris Cedex 12

**Objet :** Cadrage sur le plan de relance du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)

**Mots-clés :** Plan de relance, anticipation forêt domaniale, conditions forêt communale

**Processus principal impacté :** Définir et mettre en œuvre la stratégie - STR

**Autre(s) processus concerné(s) :** Tous

**Date d'application :** dès parution

L'Etat a décidé au début du mois de Septembre 2020 de déployer un Plan de Relance Economique sur la période 2021/2022.

L'amont forestier est concerné à hauteur de 150 Millions d'euros avec un objectif de replanter 45 000 ha avec 50 Millions de plants.

Les pépiniéristes seront donc conduits à devoir augmenter leur production depuis son niveau habituel de 70 Millions de plants, à près de 120 millions de plants, à compter de 2021.

La production de plants de l'automne 2020, lancée très en amont de l'annonce du Plan de relance de septembre 2020 reste quant à elle calée sur la base des 70 millions de plants traditionnels.

Il importe que l'ONF de son côté anticipe au maximum les opérations liées à ce plan de relance.

Cela passe en forêt domaniale par :

1. La réalisation des travaux préparatoires à la plantation sur l'ensemble des parcelles retenues dans les programmes de reconstitution arrêtés par chaque DT.
2. La mobilisation des reliquats de plants disponibles en pépinières, pour les essences qui nous intéressent, le niveau de production 2020 de plants, restant figé à 70 Millions, ces reliquats sont peu importants, les campagnes de plantations habituelles ayant déjà mobilisé l'essentiel de la ressource. Pour autant, il convient de récupérer ce qui serait encore disponible pour réaliser des plantations du plan de relance dès cet hiver 2020; les DT sont en train d'organiser les procédures d'achat de gré à gré ou d'achats par consultations en urgence pour cela.
3. L'anticipation sur la prochaine campagne de production de plants qui devra être bien plus importante que les 70 millions de plants de l'année 2020; à cet effet l'ONF a lancé une récolte massive de graines cet automne afin de renforcer les disponibilités en graines de la JOUX; les DT préparent parallèlement les marchés de contrats de culture ou de réservation à terme de plants, permettant de garantir la disponibilité de plants en quantité suffisante à l'automne 2021. Enfin, l'ensemble des exploitations et travaux préparatoires à ces opérations de plantation d'automne 2021 seront réalisés en temps et en heure, pour permettre l'utilisation des plants d'un an produit à l'automne 2021.

Pour la Forêt communale, les conditions de financement des investissements de renouvellement des peuplements et les modalités d'intervention de l'ONF font toujours l'objet de discussions, mais le processus d'anticipation sur la partie identification des superficies potentiellement concernées et mobilisation des graines et des plants est engagé en lien avec les URCOFOR sur les mêmes principes qu'en Forêt domaniale. L'Etat attend beaucoup de l'ONF pour convaincre les communes d'investir dans leur forêt grâce au plan de relance et les accompagner dans leur choix. La commande publique doit participer à la relance de l'activité économique.

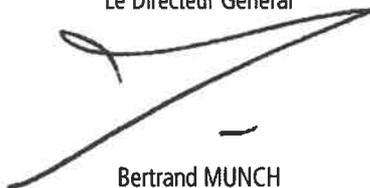
Le plan de relance est une chance pour la forêt.

C'est une opportunité pour démontrer la capacité de réactivité et le savoir-faire de l'ONF.

Son succès peut constituer une incitation à ce que le processus d'investissement renforcé dans le domaine forestier se poursuive au-delà des deux années du plan de relance 2021/2022.

La mise en œuvre du plan de relance s'inscrit dans une durée courte (2021 et 2022) à l'échelle des peuplements forestiers. Comme tous les autres gestionnaires de forêts, réussir le plan de relance est une véritable course contre la montre. C'est pourquoi la plus grande priorité doit être accordée, par tous, au traitement rapide et efficace de ce dossier en privilégiant des choix sylvicoles diversifiés et adaptés.

Le Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form the name 'Bertrand MUNCH'.

Bertrand MUNCH